LE RUGBY LOISIR A PLAQUER

SAISON 2025-2026



Alain Rieu-Beillan
Jacques Marchetti
Philippe Marguin
Chargé de Mission FFR

Nombre de licenciés FFR saison 2024-2025

15 000 LICENCIÉS RLOP EN 2024/2025 AVEC 296 CLUBS DE PLUS DE 20 LICENCIÉS

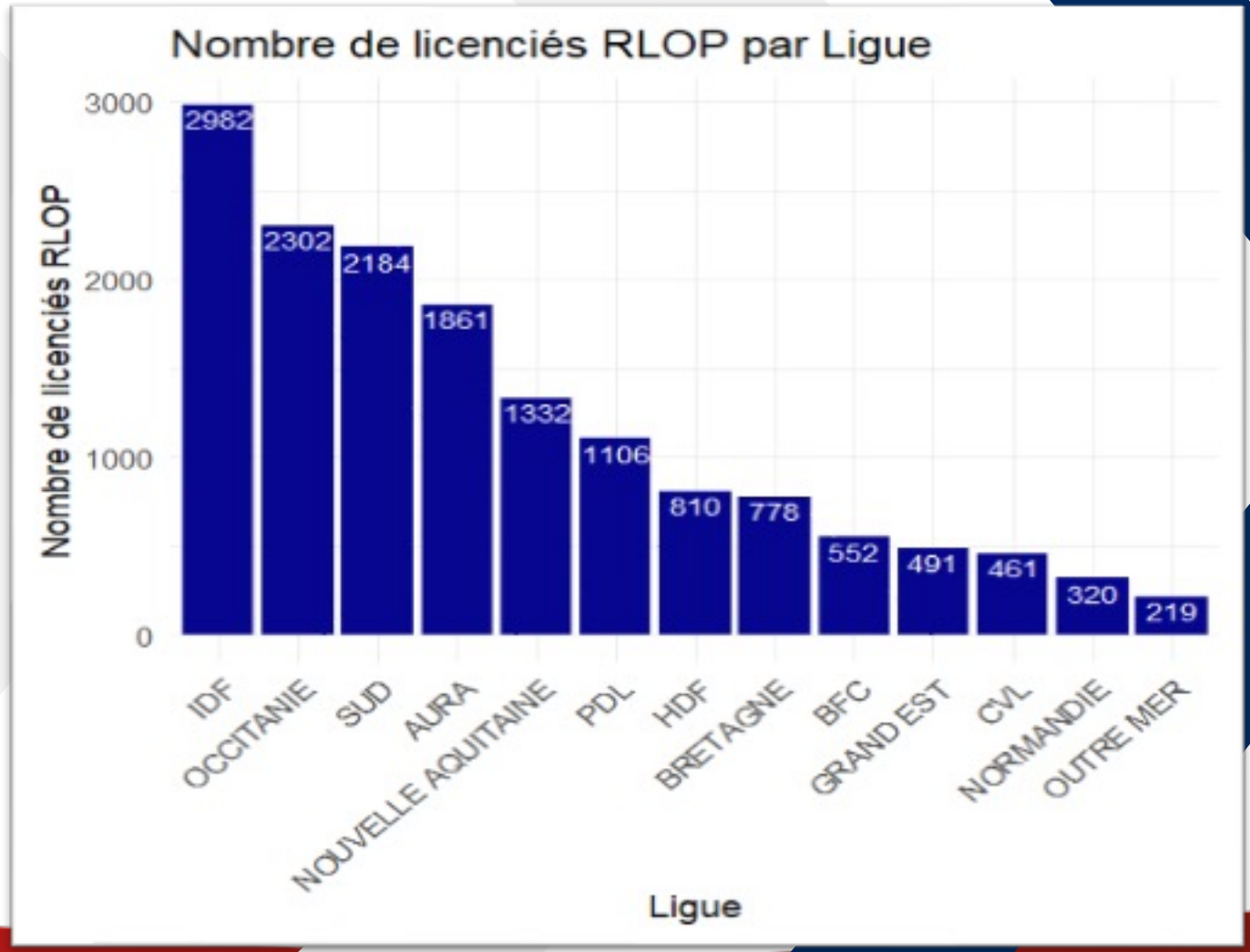
- Une forte progression en sortie du COVID
- 2024/2025 est la **première saison à plus de 15 000 licenciés RLOP** (15 396)
- **50% de pratiquants RLOP ne sont pas licenciés a la FFR**
- Un taux de féminisation **de seulement 8,8%** (contre 12,3% pour l'ensemble des joueurs et 33,1% pour les licenciés RLSP)
- **Moyenne d'âge: Les licenciées sont en moyenne plus jeunes que les licenciés** (32 ans pour les femmes contre 41 de moyenne pour les hommes)

Licenciés RLOP selon la ligue

UN RUGBY PRINCIPALEMENT PRATIQUÉ DANS LE SUD …

- **Les 4 ligues du sud de la France font partie du top 5** des ligues avec le plus de licenciés RLOP

- L'Île de France est la ligue avec le plus de licenciés RLOP (3000 Licenciés)
- Le RLOP peu ou pas développé en outre mer et dans les zones rurales



Organisation FFR et Ligues du Rugby Loisir à XV

COPIL Rugby Loisir XV:

Animé par Jordan Roux (élue en charge des territoires) elle est constituée de membres de la DTN et de 3 Chargé de Mission Bénévole

Alain Rieu-Beillan

- Jacques Marchetti
- Philippe Marguin (arbitrage)

Commission nationale Rugby Loisir à XV

La commission nationale est constituée des référents RLO- XV de chaque ligue et animée par les 3 CMB

- **Commission Rugby Loisir XV ligues:**

Elles sont constituées de référents de secteurs, de l'arbitrage, administratif et membres de la direction technique de ligue et animé par le référent de Ligue

Logo
ligue

Commission Rugby Loisir XV

Axes prioritaires et objectifs :

DATA: Identifier les clubs et les sections des clubs FFR et leurs responsables

- Structurer et développer l'activité RLO-xv en particulier vers les pratiquants non FFR.
- Aide et soutien des clubs
- Sécuriser la pratique: règles, licences assurances, arbitrage
- Mise en place des procédures de fonctionnement clubs/Ligue
- Partenariat avec l'UFAR
- Référent membre de la commission nationale FFR-RLOP

Procédures et organisations retenues pour saison 2025-2026

Obligatoire pour valider la prise en charge par l'assurance

- **Autorisation pour organisation de match et de tournoi**

A adresser a votre ligue 15 jours a la ligue

Possibilité de jouer contre des équipes non FFR en souscrivant une extension assurance Marsh

ffr-formulaires-demande-autorisation-rencontre-rlop-modifiable.pdf

ffr-formulaires-demande-autorisation-tournoi-rlop-modifiable.pdf

Déclaration match ou tournoi à l'étranger ou réception d'équipes étrangères

- **Suivi des commotions cérébrales :**

Déclaration obligatoire a faire par les arbitres, CAL ou responsables d'équipes

Cf procédures FFR dans Oval e

carton-bleu-19-ans-25-26-1.pdf

- **Qualification des terrains:**

Obligatoire pour valider la tenue d'un match. Chaque club doit s'assurer que le terrain ou il s'entraine et joue des matchs est homologué par la FFR

Modifications règlementaires 2025-2026

-**REMPLACEMENTS :** les remplacements doivent être effectués au centre du terrain (à n'importe quel moment)

-**TOUCHER (jeu en mixité) :** le toucher est validé lorsque les deux mains d'un joueur touchent simultanément le porteur du ballon. Il peut y'avoir plusieurs toucheurs en même temps

-**POINT : d**ans le comptage des points, l'essai (et l'essai de pénalité) vaut 1 point

-**CARTON JAUNE :** Le joueur temporairement exclu ne sera pas remplacé, le temps de cette exclusion

- **PRECONISATIONS :** Ajouter en légende du tableau : Tableau de préconisations

Logo
ligue

ARBITRAGE

Dispositif CAL 2025-2026

- Chaque équipe doit avoir 1 CAL (capacitaire en arbitrage rugby loisir) formé

- L'arbitrage est réalisé par des arbitres officiels FFR ou des CAL

- L'arbitrage est réalisé à 2 arbitres sur le terrain : 2 CAL ou 1 arbitre officiel + 1 CAL : dans ce cas, le CAL peut changer à la mi-temps (1ère mi-temps : CAL de l'équipe A, 2ème mi-temps : CAL de l'équipe B
*à titre exceptionnel si une seule équipe dispose d'un CAL, il dirigera la rencontre seul

- Si un arbitre FFR est désigné, une indemnité forfaitaire de 50 EUR doit lui être versée (frais de déplacement compris) (RG – Titre 637-3-5)

- La formation des CAL est réalisée en ligne sur la plateforme PERF'ARBITRES (attestation de réussite)

Logo
ligue

ARBITRAGE

Dispositif CAL 2025-2026

- Permettre aux référents rugby loisir de chaque ligue, d'avoir accès à la liste des CAL

- Compléter la formation en ligne en présentiel, lors d'un module de 3 heures dispensé par des formateurs DNOM

- Le module de formation sera construit et mis à disposition des formateurs (2 heures de théories et 1 heure de pratique)

- Apparition de la mention « CAL » sur la carte de qualification.

- Prix de la formation : le CAL doit être validé par le club et sera facturé 21.30 euros.
-
- Validation de l'honorabilité des CAL (comme les arbitres, grâce à l'ajout de la mention CAL sur Oval-E)

0

Bonne saison 2025-2026